



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Roumanie

Question écrite n° 10422

## Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la défense de la francophonie en Roumanie. La Roumanie est sans doute le plus francophone de tous les pays parmi ceux dont le français n'est pas la langue maternelle pour des raisons essentiellement historiques. Et la reconnaissance de la candidature de la Roumanie à l'adhésion à l'Union européenne lors du Conseil européen d'Helsinki montre bien que les liens privilégiés de ce pays avec la France devraient se poursuivre au sein de l'UE. Pourtant, le budget alloué à la francophonie en Roumanie ne cesse de baisser suscitant de vives inquiétudes de la part des associations et des professeurs roumains de français face aux moyens déployés par les Anglais et les Américains pour « supplanter » notre langue dans ce pays. Il lui demande quelles sont ses intentions pour mettre en oeuvre une véritable politique de défense de la francophonie en Roumanie.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la situation de la francophonie en Roumanie. La baisse constatée depuis le début des années 90 du nombre d'élèves apprenant le français dans ce pays s'explique par la forte attraction exercée par l'anglais, tendance favorisée par les médias. Cependant, depuis octobre 1999, une réforme du système éducatif a été mise en place en Roumanie. Les critères de l'Union européenne et les recommandations du Conseil de l'Europe ont été pris en compte, notamment en matière d'enseignement des langues vivantes et de formation continue. Ainsi, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère est devenu obligatoire dès la première année de collège (l'apprentissage de la première langue vivante commence en troisième année de primaire). Le français reste la première langue étrangère enseignée et 47 % des élèves apprennent notre langue, soit deux millions d'élèves, tandis que cinquante-trois lycées à section bilingue accueillent quatre mille sept cents élèves. Néanmoins, conscientes de la croissance de la place de l'anglais en Roumanie, les autorités françaises sont soucieuses de maintenir la place privilégiée que notre langue occupe dans ce pays. C'est ainsi que, pour préserver les acquis de la francophonie, notre ambassade à Bucarest s'attache à développer des actions de proximité visant à donner une image moderne et valorisante de notre langue. Elle apporte un soutien aux départements de français des universités roumaines qui ont en charge la formation initiale des futurs professeurs de français (onze lecteurs sont en poste dans les départements d'études françaises et les filières francophones et constituent autant de relais locaux) ainsi qu'au réseau des lycées bilingues. Pour répondre à la demande d'appui formulée par le secrétaire d'Etat roumain en charge de l'enseignement scolaire, un projet de rénovation de l'enseignement bilingue a été préparé par l'ambassade de France et sera présenté en 2003. Dix lycées pilotes seront impliqués dans ce projet visant à moderniser les contenus de l'enseignement bilingue et à pallier le manque de ressources humaines. Ce projet constitue l'un des leviers essentiels pour préparer une nouvelle génération de francophones. S'agissant de moyens financiers, l'enveloppe allouée à la coopération en Roumanie est la première des pays d'Europe centrale et orientale. Le réseau culturel français y est particulièrement étoffé : outre l'Institut français de Bucarest, nous disposons de trois centres culturels et de coopération linguistique en province (Timisoara, Cluj et Iasi) et nous soutenons les cinq Alliances françaises

ouvertes à Brasov, Constanta, Craiova, Ploesti et Pitesti. Le lycée français de Bucarest Anne-de-Noailles (quatre cent-vingt élèves) complète ce dispositif mobilisé pour la promotion de notre langue et de notre culture. Par ailleurs, la perspective de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne nous donne une occasion supplémentaire de promotion de la francophonie et de la diversité culturelle. Le Plan pluriannuel d'action pour le français en préparation de l'élargissement de l'Union européenne, signé à Paris en janvier 2002, en marge de la conférence ministérielle de la francophonie, prévoit un certain nombre d'actions dont l'objectif est de faire du français une langue-pivot des institutions de l'Union européenne élargie (formation en français des diplomates et fonctionnaires des pays candidats à l'adhésion et des fonctionnaires des institutions européennes ; formation des interprètes et traducteurs francophones des pays candidats à l'adhésion ; recours aux technologies de l'information et de la communication pour favoriser l'usage du français comme langue de travail des institutions européennes ; campagne de promotion de l'image du français, langue de la modernité et des relations internationales). En complément de notre action bilatérale, les acteurs de la francophonie sont également très présents en Roumanie. L'Agence universitaire de la francophonie (AUF) a ouvert en 1994 à Bucarest un bureau régional pour l'Europe centrale et orientale dont l'une des missions est de structurer le réseau des filières universitaires francophones et de dynamiser celui des départements d'études françaises de la région en participant à la réflexion sur les débouchés qu'ils peuvent offrir. Dans ce but, ce bureau a créé une quinzaine de centres d'accès à l'information permettant de se connecter aux banques de données d'information scientifique et technique en français, notamment celle du CNRS. De son côté, l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) qui était peu présente en Roumanie jusqu'à une période récente, occupe désormais une place importante et finance le programme « Vifax » d'enseignement à distance du français à partir des journaux télévisés de TV 5, opération prioritaire pour la diffusion du français dans ce pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10422

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération et francophonie

**Ministère attributaire :** coopération et francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 2003, page 279

**Réponse publiée le :** 24 février 2003, page 1400